



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 013 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 27 février 2014**

**Président**

**L'honorable Michael Chong**



## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 27 février 2014

•(0845)

[Français]

**Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)):** Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous sommes ici pour étudier la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous recevons aujourd'hui deux représentantes de l'Association franco-yukonnaise qui seront avec nous pendant une heure.

[Traduction]

Nous accueillons Mme Bernard et Mme Salesse.

[Français]

Bienvenue.

Je vous cède la parole pour votre allocution.

**Mme Angélique Bernard (présidente, Association franco-yukonnaise):** Bonjour. Merci de l'invitation.

Je suis Angélique Bernard, présidente de l'Association franco-yukonnaise. Je suis accompagnée d'Isabelle Salesse, directrice générale de l'Association franco-yukonnaise.

L'Association franco-yukonnaise est l'organisme porte-parole officiel des francophones du Yukon et le pilier du développement de la communauté franco-yukonnaise depuis 1982.

Notre mandat est d'améliorer la qualité de la vie en français des francophones du Yukon. Nous offrons des services dans plusieurs domaines, dont les arts et la culture, la santé, la formation, le développement économique et l'immigration.

Nous sommes d'ailleurs un modèle unique dans la francophonie canadienne. Étant donné la taille de notre communauté, nous avons préféré regrouper la majorité des services sous un même toit, au lieu de créer plusieurs organismes différents. Ce modèle permet une meilleure intégration et une plus grande efficacité des services, en plus de favoriser une économie d'échelle. Tous les services de l'AFY partagent les mêmes services de comptabilité, d'informatique, de communication et de réception. Nous pouvons ainsi optimiser l'argent que nous investissons dans des projets utiles à notre communauté.

Il est à noter que le Yukon se situe au troisième rang des provinces et territoires quant au bilinguisme, avec un taux de 13 %, après le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Selon le Recensement de 2006, plus de 35 % des francophones sont présents dans l'administration publique, en éducation et en santé et services sociaux, et plus de 10 % travaillent dans le domaine de l'hébergement et de la restauration.

Encore plus intéressant, le profil a déterminé que plus de 15 % des francophones possèdent leurs propres entreprises ou sont des

travailleurs autonomes. Ce fort pourcentage a une incidence sur la capacité de travailler en français au Yukon.

Nous avons une entente de contribution avec le gouvernement du Yukon afin d'offrir des services d'aide à l'emploi en français, de même qu'une entente de collaboration pour offrir des cours de français langue seconde. Nous offrons également les services en établissement pour les immigrants francophones grâce à une entente avec Citoyenneté et Immigration Canada.

Notre service de formation a entamé un virage qui permet de répondre encore mieux aux besoins du marché du travail. Nous travaillons également sur le dossier des compétences essentielles. Présentement, nous effectuons une étude sur les besoins des employeurs en matière de compétences des employés et sur les besoins de formation des individus pour intégrer le marché du travail. Aussi, nous évaluons quels modèles gagnants de formation il sera possible de mettre sur pied.

Au Yukon, nous avons à la fois des personnes extrêmement scolarisées et des gens qui n'ont pas les compétences essentielles leur permettant de fonctionner sur le marché du travail. Le Yukon ne compte aucune institution postsecondaire en français. Toutefois, l'AFY a le mandat d'offrir des services de formation afin d'améliorer la qualité de vie des francophones et de les accompagner dans leur perfectionnement pour qu'ils contribuent pleinement à l'économie du Yukon.

Nous sommes très actifs dans le domaine du tourisme également, puisque plusieurs de nos entrepreneurs francophones sont spécialisés dans ce secteur. Avec le soutien de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, CanNor, nous avons pu adapter en français la campagne promotionnelle Canada's North. Ce projet s'est fait conjointement avec le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest et Carrefour Nunavut.

Nous avons organisé des tours de familiarisation avec des médias et des agences de tourisme afin de faire la promotion du Yukon comme destination touristique de choix dans les marchés francophones. Nous produisons le cahier touristique qui dresse le portrait des entreprises touristiques francophones au Yukon. En 2012, nous avons également distribué 22 000 guides touristiques en français.

Au cours de la dernière année, toujours grâce au financement de CanNor, nous avons administré un fonds afin d'augmenter l'offre de produits bilingues dans le secteur touristique.

Finalement, l'AFY reçoit aussi du financement du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'Emploi et Développement social Canada. Ce fonds a permis de mettre sur pied les services décrits plus haut et nous a offert une très grande flexibilité pour les projets que nous avons entrepris.

Le meilleur exemple est que les projets de CanNor ont été gérés par notre gestionnaire en tourisme, qui est payé à 100 % par le fonds d'habilitation. Nous avons donc utilisé le financement de base d'Emploi et Développement social Canada pour mettre sur pied des projets et nous sommes allés chercher le financement pour le faire.

Nous avons également dû le faire parce que CanNor ne paie pas de salaire dans ses ententes de contribution. Jusqu'à maintenant, nous avons pu nous en accommoder, mais cela pourrait causer des problèmes dans l'avenir. J'y reviendrai plus loin.

• (0850)

Nous travaillons également de concert avec nos partenaires anglophones. Nous sommes conscients que le développement de la communauté ne peut se faire dans l'isolement. Nous contribuons à améliorer la visibilité et le bilinguisme de la foire d'emploi et du bénévolat de Whitehorse en collaboration avec Volunteer Bénévoles Yukon, YuWIN, la référence yukonnaise en matière d'affichage d'emploi, et la Chambre de commerce de Whitehorse. Nous sommes également en train de déterminer comment nous pourrions être impliqués dans une proposition visant l'établissement du bureau de services aux entreprises Canada-Yukon.

Malgré tous ces succès, nous faisons face aujourd'hui à certains défis pour ce qui est d'assurer l'offre et la qualité de nos services. Nous voulons améliorer nos services et offrir un appui direct à nos entrepreneurs. Jusqu'à maintenant, nous ne pouvions pas le faire, puisque le fonds d'habilitation ne nous le permettait pas. À partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, nous serons toutefois en mesure de le faire, et nous en sommes très heureux.

Nous voulons aussi assurer des services en région. Pour le moment, nous sommes surtout présents à Whitehorse, étant donné que notre principale clientèle s'y trouve, mais nous souhaitons répondre aux besoins des francophones en région, par exemple à Dawson ou à Haines Junction. Cependant, notre niveau de financement ne nous permet pas de les appuyer pleinement.

Il y a également d'autres enjeux majeurs, notamment la nouvelle orientation du fonds d'habilitation dans le cadre de la feuille de route. Nous avons reçu la semaine dernière l'appel d'offres pour le renouvellement de notre entente de contribution. Parmi les objectifs à atteindre, il est prévu de diminuer la proportion de notre financement de fonctionnement à 58 %. Cette mesure nous inquiète pour deux raisons. Premièrement, nous ne contrôlons pas l'ensemble de la cible, étant donné qu'elle représente une moyenne de tous les organismes concernés. Nous ne contrôlons donc que partiellement l'atteinte de l'objectif. Deuxièmement, nous constatons un manque de coordination dans les politiques du gouvernement. Nous savons également qu'Emploi et Développement social Canada a averti les autres ministères fédéraux de ce changement de cap.

Or, les politiques des autres ministères n'ont pas été ajustées en conséquence. Par exemple, CanNor ne finance toujours pas les salaires et autres coûts de fonctionnement que l'agence approuve, même s'ils sont inhérents aux projets. Nous risquons donc d'être pris dans une situation problématique qui, à notre avis, n'a pas été envisagée par le gouvernement du Canada lorsqu'il a renouvelé la feuille de route. Il s'agit aussi d'une question d'équité, à notre avis, puisque les autres agences de développement économique régionales

acceptent de rembourser ces frais. Ce n'est pas le cas dans le Nord et cela nous pose un défi supplémentaire.

Le gouvernement du Canada a effectué un virage vers la finance sociale. Cette approche est inquiétante pour les communautés de langue officielle, car le bassin de population est limité. Cette inquiétude est encore plus importante dans des endroits comme le Yukon, étant donné que l'économie de ce dernier est basée sur les petites entreprises, les travailleurs autonomes et le gouvernement. La possibilité d'obtenir du financement du secteur privé est donc très limitée. Notre bassin diminue encore plus si l'on considère uniquement la communauté francophone.

Nous avons été informés par CIC que nous ne devrions pas être touchés par cette mesure, mais nous n'avons pas l'assurance que d'autres ministères tiendront compte de notre réalité lorsque viendra le temps d'appliquer cette mesure. Le fait est que nous avons un double désavantage par rapport à un organisme situé à Vancouver, à Calgary, à Toronto ou à Moncton, par exemple: la taille du Yukon et la situation de communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Comme mentionné, la contribution de l'AFY au développement du Yukon est tangible. Nous espérons que le gouvernement saura prendre en compte notre réalité et qu'il continuera à nous appuyer afin que notre communauté puisse poursuivre son développement et sa contribution à l'économie du Yukon. Il est également important que le gouvernement s'assure que les transferts du fédéral vers le territoire ou les ententes de contribution entre les deux ordres de gouvernement prennent en considération les répercussions des décisions sur les citoyens de nos communautés. Les ententes sur le marché du travail ou les ententes sur le développement du marché du travail sont deux exemples.

La réalité complexe des communautés francophones ne permet pas d'appliquer une seule et unique approche pancanadienne. Le développement économique d'une communauté passe par divers services: la formation, l'entrepreneuriat, l'aide à l'emploi, l'immigration, l'accueil, l'intégration, etc. Cela implique de nombreux partenaires, dont le gouvernement. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli à ce jour et nous remercions le gouvernement du Canada de sa contribution.

Nous vous remercions encore une fois de nous avoir invitées. Nous sommes prêtes à répondre à vos questions.

• (0855)

**Le président:** Merci, madame Bernard.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je veux souhaiter la bienvenue à Mmes Bernard et Salesse. C'est un grand plaisir de vous voir ici.

Il est regrettable qu'à la suite de sa visite à Yellowknife et à Whitehorse, le Comité permanent des langues officielles n'ait pas pu remettre un rapport à la Chambre des communes. Notre comité a fait une tournée pancanadienne pour finalement s'arrêter dans le Nord, mais à cause des élections, il n'a pas pu faire de rapport. Nous aurions pu y retourner et rédiger un rapport, car nous avons les mêmes greffiers et chercheurs. Cela aurait pu vous aider et éclairer le Parlement et le gouvernement sur la situation dans le Nord. J'espère que notre comité pourra y retourner un jour. Il est dommage d'avoir dépensé 100 000 \$. Cette somme aurait pu aider la communauté francophone. Je tenais à le dire pour que cela figure au compte rendu.

Vous avez parlé du chiffre de 58 %. Sauf erreur, le gouvernement ne veut pas investir plus que 58 % dans l'administration. Vous avez expliqué que ça se passait différemment ailleurs. Est-ce seulement CanNor qui le fait? J'aimerais obtenir plus d'explications là-dessus.

**Mme Isabelle Salesse (directrice générale, Association franco-yukonnaise):** En fait, le financement provient d'Emploi et Développement social Canada, par l'entremise du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En ce qui concerne ce fonds d'habilitation, un appel d'offres pour les trois prochaines années vient d'être lancé. Ce financement provient de la feuille de route, qui vise à améliorer l'accès communautaire aux réseaux et aux projets de développement économique des communautés minoritaires partout au Canada.

Jusqu'à maintenant, les projets déposés incluaient les salaires et les coûts de fonctionnement. D'ici trois ans, tous les organismes du réseau devront réduire leurs coûts de fonctionnement afin qu'ils ne représentent que 58 % de leur budget total. Par exemple, si un organisme reçoit 200 000 \$, il faudra que ses coûts de fonctionnement ne représentent pas plus de 58 % de son budget total. Ce n'est pas nécessairement réalisable partout. Les coûts de fonctionnement actuels de certains organismes peuvent s'élever à 40 %, à 70 %, et peut-être à 80 %. Le gouvernement a fait une moyenne pour arriver à ce pourcentage de 58 %.

**M. Yvon Godin:** Quelle incidence cela aura-t-il sur votre fonctionnement?

**Mme Isabelle Salesse:** Si nous devons réduire nos coûts salariaux et que les autres agences de développement économique ne financent pas les salaires, il nous sera très difficile de payer tous les salaires en n'ayant pas accès aux fonds nécessaires. J'espère que j'ai été claire.

**M. Yvon Godin:** Si vous réduisez vos coûts salariaux, votre rendement sur le terrain sera moindre.

**Mme Isabelle Salesse:** Si nous ne pouvons pas payer les salaires des ressources humaines nécessaires qui offrent des services sur place et qui mettent sur pied des projets correspondant aux besoins de la communauté, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs.

**M. Yvon Godin:** Dans votre région, le développement économique des communautés anglophones, qui constituent la majorité, est assuré par Industrie Canada, par CanNor et ainsi de suite. Il y a de plus grands organismes payés par le gouvernement, comparativement aux organismes qui s'occupent de la minorité francophone.

**Mme Isabelle Salesse:** Au Yukon, les organismes de développement économique auront probablement accès à plus de fonds que nous en raison de leurs chiffres plus élevés. Ils peuvent mieux faire valoir leurs demandes auprès du gouvernement territorial, ce qui n'est pas nécessairement le cas des organismes des communautés francophones.

● (0900)

**M. Yvon Godin:** Aux fins de notre présente étude, nous nous rendons dans des régions où il y a des communautés de langue officielle en situation minoritaire et nous nous demandons comment celles-ci peuvent contribuer à favoriser le développement économique. Vous avez accompli de belles choses dans les domaines des arts, de la culture, de l'immigration, de l'hébergement, de la restauration et du tourisme.

Le gouvernement s'est vanté d'avoir investi 1,2 milliard de dollars dans la feuille de route. Il dit ne pas avoir touché à cet argent, mais en fait, il a puisé dans les fonds d'Immigration Canada pour les injecter dans la feuille de route. Mais ça, c'est de la politique.

Avec sa feuille de route, le gouvernement fait-il obstacle au développement économique? Vous prive-t-il d'outils qui vous permettraient d'avoir un meilleur rendement à l'avenir?

**Mme Isabelle Salesse:** À ce jour, il n'y a pas eu de réduction de fonds. En fait, nous n'en savons rien, parce que l'appel d'offres vient tout juste d'être lancé. Nous pourrions donc confirmer cela au cours des prochaines semaines.

Toutefois, selon la vision qu'on nous a présentée, nous allons devoir trouver d'autres façons de nous financer d'ici trois ans. Cela ne veut pas nécessairement dire que notre financement sera réduit, mais la partie des coûts de fonctionnement risque d'être réduite, ce qui aurait des répercussions négatives pour nous. En effet, nous ne pourrions pas embaucher les personnes dont nous aurions besoin, parce que nous ne pourrions pas utiliser les fonds pour payer les salaires au complet. CanNor, au moment où on se parle, ne paie pas pour des coûts de fonctionnement. L'agence va payer pour des honoraires, des projets spéciaux, des études de faisabilité, mais ne verse pas de financement de base. Nous pourrions donc être dans une situation difficile.

Aujourd'hui, nous demandons au comité d'être attentif à cette situation. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore en difficulté, mais si les choses se modifient comme prévu, cela pourrait devenir un problème. C'est pourquoi nous partageons cela avec le comité aujourd'hui.

**M. Yvon Godin:** Que recommandez-vous?

**Mme Isabelle Salesse:** Nous recommandons de garder les fonds de programmation tels quels, avec le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou que CanNor change ses politiques afin qu'il finance les coûts de fonctionnement, comme le font les autres agences de développement économique ailleurs au pays, que ce soit dans l'Est ou dans l'Ouest. De fait, celles-ci financent des coûts de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas de CanNor.

**M. Yvon Godin:** Selon la feuille de route, le financement accordé aux intervenants dans le domaine des langues officielles provient majoritairement de la feuille de route. On a entendu parler de retards dans certains programmes. Pouvez-vous nous en parler?

**Mme Isabelle Salesse:** Oui, je peux vous expliquer cela. C'est ce que je fais régulièrement en ce moment.

**M. Yvon Godin:** Quelqu'un écoute-t-il?

**Mme Isabelle Salesse:** Je ne le sais pas. Je pense que les gens écoutent, mais il n'y a pas nécessairement de réponse simple.

La feuille de route a été annoncée le 27 mars 2013. Nous sommes aujourd'hui le 27 février 2014, et on ne sait toujours pas ce qui va advenir de certains programmes, notamment en ce qui a trait au montant alloué aux compétences essentielles. Cela vise à appuyer les communautés afin de soutenir les individus qui ont besoin de formation en compétences essentielles. Aucun critère n'a été défini, aucune information n'a été donnée aux fournisseurs de services. On ne sait pas ce qui va advenir de ces fonds.

La première année, beaucoup de fonds n'ont pas été dépensés. En culture et en santé, plusieurs fonds n'ont pas été dépensés à ce jour. Pour l'instant, on nous dit que ces fonds vont être transférés à l'année suivante, mais le fait est que pour cette année ils n'ont pas été distribués.

**Le président:** Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

**M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie Mme Bernard et Mme Salesse d'être ici ce matin.

Parlez-moi des défis que la communauté francophone du Yukon doit relever pour prendre sa place sur le plan économique. Est-ce plus difficile pour elle que pour la communauté anglophone? Est-ce semblable? Y a-t-il vraiment des défis à relever?

• (0905)

**Mme Isabelle Salesse:** Les défis sont toujours différents, du fait que les entrepreneurs francophones ont un moins grand accès à des ressources en français.

Cela étant dit, les défis au Yukon sont quand même mineurs comparativement à ceux d'autres régions. Le fait que nous soyons regroupés et que nous formions une petite communauté a aussi des avantages, et pas seulement des inconvénients.

En ce qui a trait à notre travail, nous dépendons essentiellement des fonds du gouvernement fédéral. Comme nous l'expliquons dans notre présentation, il est très difficile au Yukon d'avoir accès à des fonds privés, en raison de la petite taille de notre communauté. Il est donc assez difficile d'aller chercher de l'investissement privé pour nous permettre d'offrir les services que nous offrons aujourd'hui.

On entend parler de finance sociale et on nous dit qu'il faut nous tourner vers les investissements privés, mais c'est problématique pour nous. Même si le Yukon se situe au troisième rang au Canada en matière de bilinguisme, il n'y a qu'entre 3 000 et 4 000 parlants français dans ce territoire, ce qui n'est pas beaucoup. Le secteur privé n'est donc pas très enclin à investir des fonds dans cette communauté.

Les autres défis qui se posent touchent l'accès des entrepreneurs à certains services en français. Par exemple, il est plus difficile pour les entrepreneurs de suivre une formation en français, parce qu'elle n'est pas nécessairement offerte en français.

Nous étions jusqu'à aujourd'hui confrontés à un autre défi, mais, à notre connaissance, les choses sont en train de changer. Jusqu'à maintenant, nous ne pouvions pas offrir de services directement aux entrepreneurs. Nos fonds ne nous permettaient pas, par exemple, d'aider un entrepreneur francophone qui nous demandait de l'aider à monter un plan d'affaires ou autre. La seule chose que nous pouvions faire était de diriger les entrepreneurs vers une agence anglophone. Or, ils venaient nous voir parce que notre agence était francophone. Ce qui cloche, c'est que nous nous présentons comme des intervenants en développement économique et aide aux entrepre-

neurs, mais nous devons leur répondre que nos fonds ne nous permettent pas vraiment de les aider à plusieurs égards.

**M. Jacques Gourde:** Je vous remercie.

Vous avez mentionné que plus de 85 % des francophones du Yukon étaient issus d'autres régions du Canada. À votre avis, qu'est-ce qui a attiré les francophones à aller vivre au Yukon? Est-ce le travail, le potentiel?

**Mme Isabelle Salesse:** Il y a plusieurs raisons. Beaucoup de gens, francophones ou anglophones, viennent au Yukon parce qu'ils sont attirés par les grands espaces. Ils peuvent aussi être attirés par les possibilités d'emploi au Yukon, notamment dans les mines, une industrie qui a repris.

Pour ce qui est des francophones, l'immigration a amené un certain nombre de francophones d'Europe à s'installer au Yukon. Auparavant, l'Association franco-yukonnaise participait à Destination Canada, une foire de recrutement d'immigrants tenue en France et dans d'autres pays francophones. L'AFY pouvait y participer parce qu'elle recevait alors un financement conjoint territorial-fédéral, mais ce financement a été aboli. Cette foire nous a permis de recruter des gens vraiment intéressés à quitter un lieu de vie trop peuplé pour s'installer au Yukon.

Avant de partir ou même rendus sur place, ces gens font des recherches sur le milieu de vie qu'offre le Yukon. Les familles apprécient avoir accès à une école francophone, à une garderie francophone et à d'autres services offerts en français. Les francophones, et surtout ceux avec une famille, s'installent au Yukon parce qu'ils peuvent en bonne partie y vivre en français.

**M. Jacques Gourde:** Dans une situation où il y aurait une augmentation des emplois disponibles au Yukon, la communauté francophone irait-elle chercher sa quote-part de ces emplois? Par exemple, si les francophones représentent 15 % de la population et qu'il y a 100 emplois disponibles, les francophones vont-ils pourvoir 15 des 100 emplois disponibles ou un peu plus, ou risque-t-on d'assister à une régression?

**Mme Isabelle Salesse:** Je ne voudrais pas vous induire en erreur, mais je crois que les francophones ont leur juste part des emplois. Souvent, les gens s'installent au Yukon parce qu'ils y ont trouvé un emploi. Rares sont les personnes qui s'installent au Yukon sans avoir trouvé un emploi au préalable. Bien sûr, il y a des jeunes qui viennent au Yukon en été, qui trouvent l'endroit super et qui y restent, mais ceux qui ne trouvent pas un emploi repartent. Je dirais donc que c'est certainement assez équivalent.

La différence se manifeste dans le nombre de postes bilingues. Au gouvernement territorial, sur 4 000 emplois, il y a environ 5 postes désignés bilingues. Certains francophones estiment qu'il leur est difficile d'entrer dans le système en raison de la barrière de la langue.

• (0910)

**M. Jacques Gourde:** Quels seront, au cours des prochaines années, les corps de métiers les plus en demande et les compétences les plus recherchées au Yukon? Cela pourrait envoyer un signal à ceux et celles qui pourraient être intéressés à s'établir au Yukon. Ils doivent savoir qu'il faut des compétences de base pour y trouver un emploi raisonnable.

**Mme Isabelle Sablesse:** Il y a beaucoup d'emplois dans le secteur des services au Yukon. On ne parle donc pas nécessairement d'emplois à revenus très élevés. Il y a certains emplois dans les mines. On dit qu'au Yukon, il n'y a pas de crise économique, mais il faudrait ajouter un bémol. Dans plusieurs domaines, par exemple celui de l'arpentage, il y avait beaucoup de travail auparavant. En effet, il y avait les revendications territoriales. Cependant, c'est terminé. On sent qu'il y a un déclin.

Certains métiers spécialisés sont donc en déclin présentement. Toutefois, il y aura des emplois pour ceux qui exercent d'autres métiers. On peut penser à tous les emplois liés aux mines, que ce soit les conducteurs de machinerie lourde ou les cuisiniers dans les mines. Il y a aussi du travail en tourisme et en administration.

**M. Jacques Gourde:** Le logement se développe-t-il au rythme de ces emplois? A-t-on de la difficulté à trouver un logement?

**Mme Isabelle Sablesse:** Je vous remercie de signaler cela. Trouver un logement est un gros problème au Yukon. C'est très difficile. Parfois, des jeunes arrivent en ville, cherchent un emploi, mais ne trouvent pas de logement. Ils finissent donc par repartir parce que prendre un logement tout seul coûte trop cher. Souvent, le prix d'une chambre est de 800 \$ ou 700 \$. Ce n'est donc pas nécessairement facile.

Nous, de l'AFY, appuyons nos nouveaux employés quand ils arrivent et les aidons à trouver un logement, mais tous les employeurs ne fonctionnent pas nécessairement comme cela. Ce n'est pas facile de trouver un logement à Whitehorse.

**M. Jacques Gourde:** Habituellement les gens, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, arrivent et tentent l'expérience. S'ils aiment l'expérience, ils invitent le reste de la famille à les rejoindre.

Quels sont les services pour accueillir les nouvelles familles qui arrivent au Yukon?

**Mme Isabelle Sablesse:** L'AFY offre un service de garderie en français. On y accueille les enfants à partir de l'âge de six mois. L'école accueille les enfants à partir de l'âge de quatre ans, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Également, l'Association franco-yukonnaise offre un service d'aide à l'emploi. Si les gens n'ont pas d'emploi en arrivant, ou si le conjoint n'a pas d'emploi, par exemple, nous leur offrons des services d'aide à l'emploi. Ils ont accès à des conseillers qui les aideront dans leur recherche d'emploi. En même temps, nous les orientons vers les services appropriés pour obtenir leur carte d'assurance-maladie, savoir comment le système fonctionne à Whitehorse, etc.

Pour ce qui est des immigrants francophones qui s'installent au Yukon, l'Association franco-yukonnaise a un service d'accueil pour les aider à faire certaines démarches.

**Le président:** Merci, monsieur Gourde.

Madame St-Denis, vous avez la parole.

**Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.):** En ce qui a trait à l'école, vous avez simplement dit qu'on acceptait les enfants à l'école. Or il y a eu un jugement de la Cour d'appel pour le Yukon le 11 février. Pouvez-vous expliquer quel était ce jugement?

**Mme Isabelle Sablesse:** En 2009, la Commission scolaire francophone du Yukon a poursuivi en justice le gouvernement territorial pour demander la pleine gestion scolaire. Le procès a duré un certain temps, puis le gouvernement territorial a fait appel devant la Cour d'appel pour le Yukon, qui a annulé le premier procès en disant que le juge avait été partial. À cause de l'apparence de partialité du juge, on a recommandé qu'un nouveau procès complet

soit tenu, ce à quoi la Commission scolaire francophone du Yukon a réagi en s'adressant à la Cour suprême du Canada.

**Mme Lise St-Denis:** Au départ, pour quelle raison la Commission scolaire francophone du Yukon avait-elle poursuivi le gouvernement?

**Mme Isabelle Sablesse:** Il y avait plusieurs raisons, notamment la demande de la pleine gestion de son école, c'est-à-dire pouvoir faire le choix lors de l'embauche des enseignants, gérer les autobus, etc. Il s'agissait de gérer l'école au complet.

Il y avait également eu certaines difficultés en ce qui a trait au transfert dans le cadre des ententes bilatérales en éducation. Des montants d'argent qui devaient servir au français langue première avaient été transférés au français langue seconde. Il y avait plusieurs petites choses de cet ordre.

Il y avait également la question de laisser à la Commission scolaire francophone du Yukon le droit d'évaluer qui pouvait être admis à l'école. Il y a eu plusieurs questions constitutionnelles.

• (0915)

**Mme Lise St-Denis:** Les budgets réservés au français langue première ont été transférés vers l'immersion, étant donné que celle-ci était très populaire partout au Canada, sauf au Québec.

Comment les gens ont-ils réagi?

**Mme Isabelle Sablesse:** Certains ne réagissent pas, mais la majeure partie de la population est évidemment choquée par ce genre de pratique. Le gouvernement territorial a été sommé de rembourser immédiatement ce montant à la commission scolaire, ce qu'il a fait en grande partie avant le jugement de la Cour d'appel. Évidemment, les gens n'étaient pas contents. C'est de l'argent en moins. De plus, on sait qu'en éducation, pour accéder au même niveau de services, il faut des montants supplémentaires, et même plus encore, étant donné qu'il y a du rattrapage et de la francisation à faire. Les écoles francophones font face à des défis que les écoles anglophones ne connaissent pas.

**Mme Lise St-Denis:** Quelle est votre position concernant ceux qui ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés? Les ayants droit sont ceux qui ont le droit de recevoir de l'enseignement en français langue première. Ceux qui ne répondent pas aux critères sont ceux qui, par exemple, n'ont qu'une grand-mère francophone.

Quelle est la position de votre organisme à ce sujet?

**Mme Isabelle Sablesse:** En général, nous appuyons les décisions de la commission scolaire. C'est elle qui gère son école. C'est une question de fonds, mais c'est aussi une question de valeurs pour certaines personnes. C'est très complexe. Nous pourrions en discuter. C'est du cas par cas. On n'accepte pas tous les non-ayants droit. Ce sont des gens dont le profil est particulier. Souvent, ils parlent le français à la maison ou ce sont des francophiles. Dans certains cas, je pense qu'il est justifié de les admettre à l'école française. La décision devrait revenir à la Commission scolaire francophone du Yukon.

**Mme Lise St-Denis:** En vous écoutant, on a l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Quel genre de relations les francophones et les anglophones entretiennent-ils, au Yukon?

**Mme Isabelle Sablesse:** Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais ça va tout de même assez bien au Yukon. Ça n'a pas toujours été le cas, mais en ce moment, notre relation avec le gouvernement territorial est excellente. Nous travaillons ensemble à l'augmentation des services en français au sein du gouvernement. Il a une loi qui date de 25 ans et qui, à ce jour, n'a jamais eu de plan de mise en oeuvre. L'Association franco-yukonnaise a fait une demande de médiation auprès du gouvernement territorial et cela a donné lieu à une ouverture ainsi qu'à une collaboration. Nous travaillons donc ensemble.

Quant à la communauté anglophone, certaines personnes pensent certainement que les francophones reçoivent trop d'argent et font trop de demandes, mais en général, il y a une bonne synergie entre les communautés francophone et anglophone. Notre association travaille beaucoup en collaboration avec des organismes anglophones. Nous avons d'ailleurs obtenu du financement de Patrimoine canadien pour appuyer des organisations anglophones dans le but de mettre sur pied des produits ou des services bilingues.

Je ne vais pas vous dire que ça va mal juste pour le dire. Par contre, tout ce qui a été réalisé n'a pu l'être que parce que nous étions appuyés financièrement par le gouvernement. Si cet appui financier était réduit ou aboli, les choses changeraient du tout au tout. Nous ne pourrions plus investir tout ce temps ou tenir ce guichet unique qui nous permet de desservir la communauté et concevoir des projets en collaboration avec les anglophones.

**Mme Lise St-Denis:** Concernant le financement, y a-t-il eu des consultations au sujet des 58 %? J'ai rencontré des gens du RDEE hier. Ils nous ont parlé de 70 %, c'est-à-dire qu'on octroierait les fonds à la condition que les demandeurs trouvent 30 % du financement dans le secteur privé.

**Mme Isabelle Sablesse:** Oui, il s'agit du levier. C'est exact. C'est ce qui a été dit.

**Mme Lise St-Denis:** Ils vont comparaître devant ce comité, d'ailleurs. Je vais leur demander s'ils ont été consultés.

Que va-t-il se passer si vous ne trouvez pas 42 % du financement pour compléter la portion de 58 %? Va-t-on vous retirer cette dernière?

• (0920)

**Mme Isabelle Sablesse:** Pour le moment, je ne le sais pas.

**Mme Lise St-Denis:** Avez-vous posé des questions?

**Mme Isabelle Sablesse:** Nous posons des questions, mais nous recevons des réponses au compte-gouttes. Obtenir ce genre de réponse est difficile. On nous dit que le but n'est pas de nous faire disparaître ou de réduire notre financement, mais d'encourager l'investissement privé.

Il y a deux choses différentes. D'une part, la portion de 58 % dont nous avons parlé touche les coûts de fonctionnement. D'autre part, on nous demande que 30 % de notre financement soit obtenu d'une source autre que tout ordre de gouvernement, qu'il soit territorial, fédéral ou municipal. Que va-t-il se produire si nous n'y arrivons pas? Nous allons devoir réduire des services.

**Le président:** Merci.

Monsieur Daniel, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC):** Merci monsieur le président.

Mesdames, merci d'être venues.

Sur le même sujet, j'ai quelques questions à propos de votre financement. Quel est le montant total que vous recevez de la part de toutes vos sources de financement?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** Le budget total de notre association est de 2 millions de dollars en moyenne par année, incluant toutes les sources de financement, et nous avons à peu près 25 employés. Comme vous avez pu le constater, nous offrons plusieurs services.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Excellent.

Quelles activités vos organisations exercent-elles, en particulier à l'intention des jeunes francophones qui quitteront très probablement la région pour aller chercher du travail, etc., ailleurs? Étant donné que votre collectivité compte sur un certain nombre de petites et moyennes entreprises, peu de possibilités s'offrent aux jeunes. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** Au Yukon, la rétention des jeunes francophones représente un défi. Il est difficile de garder les jeunes francophones du secondaire chez nous. Ils quittent le système francophone pour le système anglophone. Qui plus est, étant donné qu'il n'y a pas d'institutions postsecondaires françaises au Yukon, les jeunes partent étudier à Ottawa, à Montréal ou ailleurs. Certains d'entre eux reviennent quatre ans plus tard, alors que d'autres iront s'installer ailleurs. C'est effectivement un défi.

Nous prenons certaines mesures pour remédier à cet état de choses. À vrai dire, nous en prenons peu, car nous ne savons pas comment régler ce problème. Aussi, il n'y a pas de fonds qui sont alloués à cet aspect. Nous avons un service d'aide à l'emploi et nous faisons des interventions à l'école, avec qui nous collaborons. L'Association franco-yukonnaise a un service jeunesse, mais il est plutôt axé sur l'identité culturelle ou le leadership.

Nous travaillons en collaboration avec l'école pour rejoindre ces jeunes afin de les inciter à être fiers d'être francophones. Cependant, une fois qu'ils ont quitté le Yukon, il est très difficile de les suivre dans leur parcours. Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour trouver des solutions.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Donc, la plupart d'entre eux quittent le territoire avant l'enseignement supérieur?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** La plupart d'entre eux quittent le territoire pour aller étudier à l'extérieur, mais certains restent dans leur communauté. Une première génération de vrais Franco-Yukonnais émerge, c'est-à-dire des Yukonnais francophones nés au Yukon. Les premières générations sont en train de vivre leur vie. Nous n'avons pas beaucoup de données statistiques là-dessus parce que c'est en cours de processus. Il est certain que des jeunes qui sortent du secondaire, qu'ils aient été en immersion en anglais ou en français, quittent le territoire pour aller étudier à l'extérieur. Il y a en de plus en plus qui reviennent, mais je ne pourrais pas vous donner un pourcentage.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Nous savons, par d'autres comités, que le taux de décrochage à l'école secondaire est très élevé dans certaines régions isolées et les territoires, etc., surtout chez les Autochtones. Avez-vous un bilan de la situation dans les écoles francophones du Yukon?



[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** À l'école francophone, il n'y a pas beaucoup de décrocheurs. Par contre, selon de récentes statistiques, en général, le pourcentage d'enfants des écoles régulières ayant des besoins spéciaux est de 10 à 15 %. À l'école francophone du Yukon, il est de 37 %. Cela signifie-t-il qu'ils seront des décrocheurs? Je ne le sais pas. C'est l'une des raisons pour lesquelles la commission scolaire lutte fortement pour avoir accès à des fonds afin d'aider ces jeunes.

Il y a un autre problème: ces jeunes ne maîtrisent pas beaucoup le français. Leurs parents peuvent être francophones ou être issus d'un milieu exogame, mais pour toutes sortes de raisons, ils n'ont pas choisi de parler à leurs enfants en français au départ. Par conséquent, l'école doit faire du rattrapage à cet égard et relever plusieurs défis.

• (0925)

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Vu que la majorité de ces jeunes finiront par suivre un enseignement supérieur en anglais, que faites-vous pour les y préparer?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** À l'école offrant un programme en français langue première, les jeunes étudient l'anglais langue première. En fait, l'école francophone les prépare à une diplomation dans les deux langues. Quand ils sortent de l'école francophone, ils ont un diplôme dans les deux langues. Il ne s'agit pas d'un diplôme bilingue, mais l'anglais langue première figure dans leur programme d'études.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Compte tenu du fait que vous dépensez quelque 2 millions de dollars annuellement, pensez-vous qu'il soit possible de mesurer l'impact économique de la communauté francophone au Yukon?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** Nous souhaitons pouvoir mesurer cet impact. Nous n'avons pas encore réussi à le faire.

L'Association franco-yukonnaise emploie plus de 25 personnes par année, et même plus parfois quand il y a des projets spéciaux. Nous avons beaucoup d'activités qui amènent des gens à notre association. Nous travaillons beaucoup à la promotion du tourisme avec l'industrie touristique.

Il y aurait certainement une façon d'évaluer cet impact, mais pour l'instant, nous ne l'avons pas fait.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Chisu.

**M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough—Est, PCC):** Merci beaucoup monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins de s'être présentés aujourd'hui alors qu'il neige beaucoup.

Je veux parler principalement des questions économiques. Quelles sont les priorités de la communauté francophone au Yukon dans le domaine du développement économique? Vous avez aussi dit qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril vous serez en mesure d'aider les entrepreneurs à ouvrir un commerce et à le développer, etc.

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** À partir du 1<sup>er</sup> avril, nous n'aurons pas de fonds pour aider quelqu'un qui veut démarrer une entreprise. C'est un

tout autre volet. D'ailleurs, les fonds pour cela sont en train d'être réduits au Yukon, du fait que de moins en moins de gens veulent y démarrer une entreprise puisqu'il y a de l'emploi. Quand nous avons créé notre service d'aide à l'emploi, le taux de chômage au Yukon était de 13 %. Aujourd'hui, il est de 5 à 6 %. C'est donc une réduction très importante. De moins en moins de gens sont intéressés à démarrer une entreprise.

Cela étant dit, plusieurs entrepreneurs sont déjà en affaires et ont besoin d'un certain appui. Par exemple, ils créent un produit et veulent en faire la traduction si l'anglais n'est pas leur langue première. Ils ont donc besoin d'appui en ce qui a trait à la traduction. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas les aider, car nous n'avons pas de fonds pour cela. Ils peuvent avoir besoin de certaines autres ressources. Je n'ai pas d'exemple précis à vous donner. Dorénavant, nous pourrions les aider. Par exemple, s'ils ont besoin de faire une étude de faisabilité pour un nouveau produit, nous pourrions les accompagner dans leurs démarches, ce que nous ne pouvions pas faire avant.

[Traduction]

**M. Corneliu Chisu:** Quel est le secteur de prédilection de la communauté francophone?

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** C'est surtout dans le tourisme.

[Traduction]

**M. Corneliu Chisu:** Le tourisme est un secteur très important du développement. Nous avons conclu de nombreux accords de libre-échange à travers le monde, que pouvez-vous faire pour attirer au Yukon des touristes des différents pays francophones, d'Europe par exemple? Beaucoup d'Européens ne connaissent pas bien les attraits touristiques du Yukon et je sais que dans l'ensemble, la communauté francophone du Canada est plus portée à prendre des risques pour faire des affaires à l'extérieur du Canada ou du continent nord-américain.

• (0930)

[Français]

**Mme Isabelle Sablesse:** En ce qui a trait à la promotion du tourisme dans les pays francophones, par exemple en France, nous travaillons de plus en plus en collaboration avec le gouvernement territorial. Notre employé responsable du dossier du tourisme participe à certaines foires de tourisme au Yukon. Nous accueillons aussi des médias qui viennent d'Europe pour faire des tournées de familiarisation afin de vendre le Yukon en Europe. Nous faisons la promotion par l'entremise de nos réseaux. Nous avons travaillé sur une campagne panterritoriale avec le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest pour avoir l'équivalent en français de la campagne de tourisme qui avait été faite en anglais pour les territoires. Nous travaillons donc essentiellement à la promotion du tourisme en français au Yukon.

Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation du nombre de visiteurs francophones au Yukon. Je n'ai pas ce nombre sous la main, mais je pourrai vous le faire parvenir si nécessaire. Il y a eu une augmentation au cours des dernières années, et surtout un plus grand intérêt du gouvernement territorial à travailler avec la communauté francophone pour faire la promotion en français du tourisme au Yukon, parce qu'il se rend compte qu'il y a du potentiel. Il nous appuie donc et nous implique dans sa campagne de promotion.

[Traduction]

**M. Cornéliu Chisu:** Quelles sont les réussites de la communauté francophone dans le domaine des affaires?

Pouvez-vous nous donner des exemples de belles réussites dans la communauté, sur le plan des affaires, etc.?

[Français]

**Mme Isabelle Salesse:** Je vais vous donner un exemple où seulement deux individus, des immigrants francophones, ont connu plusieurs succès.

Ces deux personnes ont rencontré l'Association franco-yukonnaise lors d'une foire de Destination Canada à Paris. C'étaient des entrepreneurs qui voulaient absolument quitter la France. Ils ont vendu leur entreprise en France et ils sont venus ici. Au départ, ils devaient acheter un gîte touristique qu'ils avaient trouvé lors d'une visite au Yukon. Quand ils sont arrivés au Yukon, l'Association franco-yukonnaise les a accueillis et les a aidés, car ils se sont retrouvés dans une situation délicate: le gîte touristique n'était plus à vendre. C'était donc assez problématique. Ils avaient immigré en se basant sur ce projet. Ils ont dû se virer sur un dix cennes, comme on dit au Canada. L'AFY les a accompagnés dans une série de démarches.

Finalement, ces gens ont décidé de construire leur propre auberge au milieu de nulle part. D'ailleurs, je vous encourage à aller les voir. Ça s'appelle Takhini River Lodge et c'est magnifique. Ils ont construit un produit de luxe. Les séjours sont assez dispendieux, mais ils offrent un service unique. Ils offrent des séjours d'observation d'aurores boréales, des excursions en traîneaux à chiens et tout plein de services différents. Vous pouvez être assis à votre table et regarder les aurores boréales.

Leur clientèle est précisément francophone et provient de la France. Ils ont conçu leur site Web. Ces gens ont vraiment du succès aujourd'hui. Nous les avons accompagnés dès le début de leur entreprise et tout au long de leurs démarches.

**Le président:** Très bien, merci.

[Traduction]

Monsieur Nicholls.

[Français]

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD):** Merci, monsieur le président.

Vous avez parlé de la finance sociale et de vos inquiétudes liées à cette nouvelle méthode de financement. Pourriez-vous décrire en détail ce concept nouveau et nous faire part de ce que signifie cette forme de financement pour les francophones du Yukon?

**Mme Isabelle Salesse:** Je vais essayer de vous expliquer de façon claire et intelligente ma compréhension de la finance sociale. J'avoue que c'est encore assez trouble pour moi. Je vais vous donner un exemple. Ce sera la meilleure façon pour moi de vous l'expliquer.

Prenons la formation d'employés en entreprise. Disons que l'Association franco-yukonnaise serait capable de former 100 personnes pour un emploi donné. Ce programme pourrait être financé, par exemple, par un investisseur privé qui déciderait de courir un risque et d'investir, admettons, 200 000 \$ dans ce programme. Si l'Association franco-yukonnaise réussissait à prouver qu'elle a atteint les résultats visés, c'est-à-dire former ces 100 personnes, si tel était l'objectif, alors le gouvernement investirait un montant d'argent, c'est-à-dire qu'il rembourserait à cet investisseur une partie de son investissement et un pourcentage supplémentaire. Bref, l'investisseur court un risque, mais il est supposé récupérer de l'argent.

Selon ce que j'ai compris, il y a différents modèles, mais essentiellement, le gouvernement n'investirait plus tout seul dans certains dossiers. Il voudrait que des investisseurs privés embarquent dans ce qui serait un genre de collaboration. Puis, il y aurait un intermédiaire qui, lui, livrerait le service.

Qu'est-ce que cela veut dire pour la communauté franco-yukonnaise? Cela veut dire qu'il ne se passera pas grand-chose concrètement sur le terrain, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'investisseurs.

De toute façon, le gouvernement est en train d'en parler, mais il n'est pas encore sûr du fonctionnement. Il se base sur des modèles qui ont été élaborés en Angleterre et en Australie, où il n'y a justement pas cette dimension de langues officielles. Le gouvernement est quand même bien conscient que ce n'est pas aussi simple. Il est donc en train d'évaluer les possibilités. Il parle aussi avec des investisseurs privés pour voir quel serait leur intérêt.

Au territoire du Yukon, nonobstant les francophones, ce sera très difficile d'adhérer à un tel système. Les investisseurs privés ne voient pas pourquoi ils investiraient dans une communauté de 4 000 personnes. Qu'est-ce que cela va leur rapporter? C'est assez inquiétant. Toutefois, ce n'est pas encore mis en place.

Deux projets pilotes sont en cours avec Emploi et Développement social Canada, l'un au Manitoba et l'autre je ne sais plus où. Ils portent essentiellement sur le dossier des compétences des adultes. En ce moment, le gouvernement s'intéresse surtout à l'acquisition de compétences chez les adultes et à la formation des adultes.

● (0935)

**M. Jamie Nicholls:** Que recommandez-vous pour améliorer le financement?

**Mme Isabelle Salesse:** Nous avons déjà abordé les questions de l'emploi et du développement social avec un groupe national. Nous leur avons proposé de faire un projet pilote au sujet des langues officielles, afin de voir comment cela fonctionnerait dans un groupe minoritaire, quelles seraient les possibilités de collaboration avec le gouvernement et quels seraient les résultats potentiels.

Idéalement, nous ne voudrions pas nous tourner vers la finance sociale, mais s'il en décide ainsi, le gouvernement devra absolument prendre en considération les réalités des milieux minoritaires et travailler avec eux pour trouver des solutions. Il faut dire que la finance sociale n'élimine pas les responsabilités du gouvernement face aux communautés de langue officielle. Il va donc falloir trouver des solutions. Je ne pense pas qu'il ait de solutions présentement, mais je pense qu'il est conscient qu'il faut trouver des solutions et qu'il comprend la nécessité de poursuivre et d'approfondir la discussion.

**M. Jamie Nicholls:** Combien de temps me reste-t-il?

● (0940)

**Le président:** Il vous reste deux minutes.

**M. Jamie Nicholls:** Vous avez aussi un modèle de guichet unique, dont on a parlé. Pouvez-vous parler des avantages de ce modèle?

**Mme Isabelle Salesses:** À mon avis, ce modèle ne comporte pratiquement que des avantages. Nous sommes tous situés dans le même bâtiment. Tous les services relèvent de la même entité. Nous avons donc une gestionnaire administrative, un technicien informatique, des réceptionnistes et une secrétaire, tous à temps plein. Cela ne serait pas possible si chacune de ces organisations était indépendante. Les coûts de fonctionnement seraient bien trop élevés pour que chacun des organismes puisse offrir tous ces services. Il n'y a, selon moi, que des avantages à être ensemble.

Il y a aussi une meilleure synergie sur le plan de la collaboration, parce que nous ne nous bagarrons pas pour les mêmes sources de financement. Nous consolidons nos sommes d'argent. Si un secteur est dans une situation financière un peu plus difficile, comme c'est toujours le cas pour le secteur de la culture, l'image globale de l'organisme reste quand même positive, du fait que nous pouvons nous entraider. Certains services auront plus de financement et pourront assumer certains coûts qu'un autre service ne pourra pas assumer.

À mon avis, il n'y a que des avantages, surtout pour la communauté. En effet, elle n'a qu'un endroit où aller sans se préoccuper des chicanes de clocher ou quoi que ce soit. Avoir un guichet unique présente vraiment des avantages sur toute la ligne.

**Le président:** Merci.

Monsieur Gourde, c'est à vous.

**M. Jacques Gourde:** Merci, monsieur le président.

Qu'en est-il des services à large bande et des réseaux Internet? Est-ce que ça fonctionne bien? Est-ce qu'on pourrait faire mieux? Ici, on en a partout, mais au Yukon, ce doit être un grand défi.

**Mme Isabelle Salesses:** C'est mieux qu'auparavant, ça va plus vite maintenant. À mon avis, le problème demeure les frais pour les usagers, lesquels sont évidemment plus élevés que ceux à Vancouver ou ailleurs. Par exemple, il n'y a pas d'abonnement offrant un accès illimité à Internet. L'accès est limité. Plus vous voulez de bande passante, de mégabits, ou je ne sais plus comment ça s'appelle, plus ça va vous coûter cher.

Tout cela pourrait être plus rapide. Une vidéoconférence aux heures de pointe est plus ou moins efficace. Pour Skype, c'est la même chose. Cela pourrait effectivement être mieux.

**M. Jacques Gourde:** Après le travail, quel genre de vie sociale a-t-on au Yukon? Cela peut être un facteur déterminant de la décision de rester ou non dans une région. Bien sûr, nous devons tous travailler pour vivre, mais que faites-vous le reste de la journée, de la semaine et lors des fins de semaine?

**Mme Isabelle Salesses:** Au Yukon, on ne fait que travailler.

**Des voix:** Ah, ah!

**Mme Isabelle Salesses:** Non, non. En fait, le Yukon, surtout à Whitehorse, a une grande vie culturelle, aussi étonnant que ça puisse paraître. Pour une petite communauté de 25 000 ou 26 000 personnes comme la nôtre, il y a énormément d'activités culturelles.

Dans notre centre des arts, il y a tout le temps des spectacles, qu'il s'agisse de spectacles locaux ou d'artistes de l'extérieur. La communauté francophone offre également des spectacles. Souvent, elle collabore avec d'autres organismes anglophones, étant donné que nous n'avons pas nécessairement les moyens de faire venir des gens de l'extérieur. Par contre, nous collaborons à la promotion ou au recrutement de groupes ou de spectacles de l'extérieur.

Nous avons aussi des cinémas, qui sont extrêmement inconfortables, mais nous en avons quand même.

Il y a toute la vie de plein air. Nous avons un centre de ski de fond au centre-ville, ce qui est extraordinaire.

Nous avons le Canada Games Centre, qui est un legs des Jeux du Canada de 2007, dans lequel vous pouvez faire toutes les activités sportives imaginables. C'est vraiment un très beau centre et il est abordable.

Nous avons aussi un centre de ski alpin. C'est un petit centre situé à 15 minutes du centre-ville.

Nous avons beaucoup de groupes sportifs également, qu'il s'agisse de soccer, de football, ou de tout autre sport. Il y a beaucoup de clubs de ski de fond. Une jeune fille du Yukon vient d'ailleurs de participer aux Jeux olympiques de Sochi, qui viennent de se terminer.

Il y a certainement moins de culture qu'ailleurs, mais il y en a énormément pour une petite communauté comme la nôtre.

**M. Jacques Gourde:** Quels liens avez-vous tissés avec la communauté autochtone du Yukon?

**Mme Isabelle Salesses:** Ces liens demandent encore à être établis, mais nous voyons un changement de la part des groupes autochtones. D'ailleurs, ils nous ont appelés récemment pour nous inviter à collaborer à un projet dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones, qui se tiendra le 21 juin. Il s'agit d'un spectacle que veut donner un artiste métis du Québec.

Je crois que le rapprochement avec les groupes autochtones va se faire par l'entremise de la culture et de certains produits touristiques. Il y a un très beau centre culturel autochtone à Whitehorse. Nous venons justement de conclure avec ces personnes une entente en vue de financer, à partir du financement de CanNor, un produit touristique culturel en français pour leur centre culturel. Il y a de plus en plus un rapprochement avec les groupes autochtones.

**M. Jacques Gourde:** Vous avez parlé de la première génération de francophones, c'est-à-dire des gens qui sont venus au monde au Yukon, lesquels décident de faire leurs études à l'extérieur du territoire et d'ensuite y retourner. Le sentiment d'appartenance doit être très fort, bien sûr, mais je me demande ce qui les incite à revenir vivre là où ils sont nés.

**Mme Isabelle Salesses:** Je crois que les raisons sont diverses et qu'elles varient d'un individu à l'autre. Toutefois, il est certain que pour un jeune ayant toujours vécu et étudié au Yukon, le fait de venir faire des études à l'Université d'Ottawa, par exemple, est déjà un choc. En effet, il y a plus de monde sur le campus à Ottawa que dans tout le Yukon. Ça demande une adaptation qui est difficile pour la plupart de ces jeunes. Leurs racines sont au Yukon.

Pourquoi les gens retournent-ils chez eux? Souvent, les gens le font à un moment donné de leur vie, peu importe qu'ils soient du Yukon ou d'ailleurs, précisément parce que c'est chez eux. À mon avis, les jeunes reviennent parce que pour eux, le Yukon, c'est leur maison. La qualité de vie y est plutôt bonne. C'est agréable. S'ils décident d'y élever des enfants, c'est facile. Ils n'ont pas besoin de conduire pendant une heure pour les emmener au terrain de soccer. Faire du ski ne leur coûte pas une fortune. Beaucoup d'avantages peuvent faire en sorte qu'une personne décide de retourner au Yukon et d'y fonder une famille.

● (0945)

**Le président:** Merci.

Merci, mesdames Salesses et Bernard.

Madame Perreault, voulez-vous poser des questions, brièvement?

**Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD):** Oui.

Après tout ce qui s'est dit ici aujourd'hui, je me demandais si on pouvait se permettre de présenter une motion voulant que le comité aille visiter le Yukon.

**Le président:** J'ai besoin d'un avis de motion.

**Mme Manon Perreault:** Vous voulez que je vous présente cela par écrit?

**Le président:** Non, mais...

**Mme Manon Perreault:** Ce n'est pas nécessaire? Je présente donc un avis de motion voulant que le comité aille visiter le Yukon. Je crois que ce serait vraiment très intéressant.

**Le président:** Nous pourrions en discuter la semaine prochaine. D'accord?

**Mme Lise St-Denis:** Ou peut aussi proposer de voter maintenant.

**Le président:** Non, pas maintenant. J'ai besoin de l'avis de motion pour discuter de cette question.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Vous dites qu'il faut un avis de motion, mais comme nous faisons une étude présentement, ce n'est pas comme si c'était quelque chose de nouveau; ça fait partie de notre étude.

**Le président:** Ça ne fait pas partie de l'étude. La motion sur l'étude ne mentionne pas que nous ferons un voyage.

**M. Yvon Godin:** Non, elle dit que nous faisons une étude sur l'économie. Dans le cadre de cette étude, nous pourrions aller voir les gens sur le terrain. Nous les avons déjà vus, mais nous n'avons pas eu la politesse de soumettre un rapport au Parlement. Nous pourrions changer cela et présenter une motion disant que nous allons déposer le rapport au Parlement. C'est ce qui m'intéresserait. Je veux que les gens du Yukon soient entendus par le Canada. Il fait beau là-bas; il ne fait pas froid.

**Le président:** Par contre, ça change beaucoup la motion. Nous n'avons pas le budget nécessaire pour faire un voyage maintenant. Je vais devoir demander un budget supplémentaire au Comité de liaison. À mon avis, il est approprié de demander un avis de motion. Je n'ai pas d'objection à discuter de la motion la semaine prochaine, mais pas maintenant.

**M. Yvon Godin:** Je pense que nos témoins seraient déçus si nous n'y allions pas.

**Le président:** Madame Perreault, est-ce que vous avez des questions?

**Mme Manon Perreault:** Oui.

**Le président:** Posez une brève question, alors.

**Mme Manon Perreault:** Je veux juste savoir quelque chose. L'Association franco-yukonnaise est membre d'un réseau de développement économique. Agissez-vous pour le gouvernement du Canada ou pour celui du Yukon? Votre service de développement économique est-il lié au gouvernement du Canada ou à celui du Yukon?

**Mme Isabelle Sablesse:** Notre organisme est membre du Réseau de développement économique et d'employabilité Canada. Ce sont des fonds qui proviennent du gouvernement fédéral.

**Mme Manon Perreault:** Les 2 millions de dollars dont vous avez parlé proviennent-ils uniquement du gouvernement fédéral? Avez-vous d'autres sources de financement?

**Mme Isabelle Sablesse:** Ces 2 millions de dollars ne servent pas qu'au développement économique. Ils financent également tous les services offerts par l'Association franco-yukonnaise. Comme je l'ai déjà dit, notre association offre des services variés dans les domaines de la culture, de l'immigration, de l'emploi, etc.

Nous avons différentes sources de financement. Notre budget provient en grande partie du gouvernement fédéral et, dans une moindre mesure, du gouvernement territorial. Enfin, une très petite partie de notre budget provient de la diversification de nos fonds liée à certains cours payants que nous offrons à la communauté, par exemple le français langue seconde.

● (0950)

**Le président:** Merci, madame Perreault.

Je remercie les témoins. Leurs témoignages nous aideront beaucoup à faire notre étude économique.

[Traduction]

Sur ce, la séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>